



Être notaire  
demain



## s o m m a i r e

### **Garant du passé, acteur du futur**

- Depuis 1301
- Chiffres clés
- Sur les 5 continents
- Partenaire de la vie économique
- Chef d'entreprise
- Témoignages

### **Au cœur de la vie sociale**

- Le notaire conseille ses clients
- En relation avec d'autres partenaires
- Témoignages

### **Acteur de la vie économique**

- Le notaire chef d'entreprise
- Au service des entreprises
- Témoignage

### **Annexes**

- Quel parcours
- Contacts utiles

**Être notaire demain**, c'est entrer dans une profession juridique à la personnalité affirmée et dont l'influence ne cesse de s'accroître, en Europe, mais aussi sur tous les continents.

Être notaire, c'est employer toute la rigueur du raisonnement juridique et faire preuve de créativité dans la rédaction des actes et des contrats. C'est assurer la sécurité et l'efficacité des engagements de ces clients en recherchant en permanence l'équité et l'équilibre dans l'établissement des actes.

Être notaire, c'est avoir le sens du contact humain, de l'utilité sociale et de l'esprit d'entreprise dans la direction et le développement de son office.

# Profession notaire : diversité et ouverture

Autant dire que ces qualités requises par la pratique notariale exigent une formation de base de haut niveau, qui compte au moins sept années d'études, et ceci quelle que soit la voie choisie par les étudiants. C'est aussi bénéficier d'une formation pratique dans des offices notariaux en assurant très vite la responsabilité de la gestion de dossiers complexes.

Cette brochure se propose de donner aux étudiants des informations pratiques sur le métier de notaire, l'accès à ce métier et l'organisation de la profession notariale.

Elle a pour ambition de communiquer l'envie à de nombreux jeunes de rejoindre la communauté notariale et de renforcer nos rangs.



**D**epuis 1301, le notariat parisien est une des principales composantes de la profession notariale en France. L'origine du notariat parisien remonte au début du XIVème siècle lorsque Philippe le Bel institua 60 notaires jurés au Châtelet de Paris.

### Un partenaire de la vie économique

Le notariat est un partenaire incontournable de la vie économique qui offre aujourd'hui à une clientèle de plus en plus internationale, constituée d'entreprises et de particuliers, des services et un suivi qui s'étend au-delà de ses activités traditionnelles (immobilier et droit de la famille), jusqu'au conseil juridique et fiscal dans son ensemble et le conseil en gestion patrimoniale.

Il exerce également un rôle éminent dans la formation du droit et dans son évolution. Il est, en effet, à l'origine des clauses contractuelles novatrices dont certaines ont été consacrées par le législateur.

## témoignages

### Un chef d'entreprise

Le notaire est un juriste qui présente la particularité d'être aussi un chef d'entreprise, responsable d'une PME performante, riche des capacités de ses collaborateurs et dont l'outil informatique recouvre une gamme d'espaces intranet et extranet pour apporter aux clients un service moderne de qualité.

**Bernard MARTEL**  
Président de la Chambre  
des Notaires (2005-2006).

**P**rofondément ancré dans nos traditions, le notariat a toujours su se moderniser, et il contribue activement au succès du modèle juridique français.

Il a apporté une réponse cohérente et efficace aux politiques de prévention du contentieux. Il est chargé d'assurer l'efficacité et la sécurité juridiques des actes des personnes, des entreprises ou des institutions publiques et privées.

Aujourd'hui, le notariat fait appel aux jeunes qui souhaitent s'engager dans une carrière où l'examen pointu des questions juridiques s'accompagne d'une participation active aux projets de la clientèle.

Les jeunes diplômés peuvent trouver une réponse à leur ambition d'exercer un métier utile et opérationnel, en contact permanent avec les réalités économiques comme avec les contraintes sociales, dans le cadre d'entreprises notariales performantes, modernes et ouvertes à l'accueil des jeunes.

**Silke ROCHELOIS**  
Notaire assistant  
Avocate inscrite au Barreau  
de New York

**C**hoisir le notariat c'est apprécier le consensus, la médiation, la traduction par des écrits, afin d'éviter des procédures.

Un stage dans une profession voisine (cabinet d'avocat étranger par exemple) constitue un atout important pour la rédaction de contrats de type anglo-saxons et l'acquisition du vocabulaire correspondant. En effet, le notariat est un métier complémentaire aux cabinets d'avocats internationaux.

La mondialisation incite le notariat à travailler en réseau pour faire face dynamiquement :

- au droit des affaires,
- à la transformation des immeubles en biens meubles,

De plus les nouvelles technologies de communications numériques, permettront aux notaires de valider plus rapidement des contrats et de créer des sécurités d'authenticité.





# Au cœur de la vie sociale >>>>>>>>>>

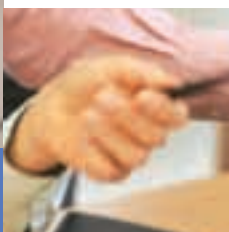
## Le notaire, conseil de ses clients

Le notaire est un professionnel du droit qui a une connaissance approfondie des mécanismes juridiques et fiscaux.

Pour assurer la sécurité des conventions qu'il rédige, il revient au notaire d'apprécier les éléments qui lui sont donnés par son client et de les analyser. Si certains sont de nature à en contrarier l'exécution, il en avise son client.

Dans son rôle de conseil, le notaire lui soumet les différentes solutions juridiques et propose le schéma qui lui semble le plus adapté. Il lui revient d'informer son client sur le contenu de l'acte et sur l'opportunité de le réaliser.

Face au développement de la législation et à l'étendue de la jurisprudence, le rôle de conseil du notaire prend une place de plus en plus importante dans l'exercice de sa mission et constitue une part déterminante de son activité.



Le notaire, spécialiste du droit immobilier et du droit de la famille, joue un rôle social déterminant au travers du conseil qu'il apporte à ses clients. Il s'intègre également dans un réseau de partenaires comme les banquiers, les avocats et les experts-comptables.

### En relation avec d'autres partenaires

Le notaire, par la diversité de ses domaines d'activité, est amené à exercer ses interventions en liaison avec de nombreux partenaires.

Tout d'abord le notaire travaille régulièrement avec des avocats lors du règlement des successions, des divorces et des changements de régimes matrimoniaux, mais il collabore également sur des dossiers immobiliers et dans le domaine du droit des sociétés.

Le notaire intervient avec les établissements financiers et bancaires aussi bien pour rédiger des contrats de prêt que pour élaborer des transmissions de patrimoine. Lors des transmissions d'entreprises, les notaires collaborent fréquemment avec les experts-comptables.

Leurs compétences juridiques reconnues dans ces domaines font des notaires des acteurs économiques incontournables dans l'élaboration de nombreux contrats.

Cette mise en relation et cette coordination de savoir-faire différents pour la réalisation de projets d'investissements complexes, confèrent un grand intérêt à la profession.

## témoignages

**Benoit de MOULINS**  
Directeur à la Clientèle Privée  
de La Compagnie Financière  
Edmond de Rothschild.

Nous concevons d'abord notre métier de gérant privé comme celui d'un conseil patrimonial global aux clients (bilan patrimonial, analyse juridique et fiscale, préconisation), avant d'envisager ensemble la gestion de leurs actifs financiers (définition de l'allocation d'actifs, profil de risque).

Spécialistes du droit de la famille, des régimes matrimoniaux, des successions et des sociétés, les notaires interviennent en cas de modification du régime matrimonial ou de donation afin d'optimiser la transmission du patrimoine entre époux et aux enfants. Les notaires se révèlent également des conseillers avisés pour les sociétés.

Nous entretenons donc des relations privilégiées avec les notaires, pour valider ou nous aider à construire des stratégies patrimoniales non figées, et concrétiser la réalisation et l'enregistrement de toutes les dispositions inhérentes à ces stratégies. En général la confrontation du notaire et du banquier est très appréciée des clients, qui considèrent, qu'une construction est mieux comprise et coordonnée lorsque « l'architecte et le maître d'œuvre se concertent et se comprennent ».

**Jean-Louis MARTIN**  
Avocat inscrit au Barreau de Paris,  
associé du cabinet d'avocats  
international Jones Day.

Le notaire est un interlocuteur habituel avec lequel nous partageons la mission juridique que nos clients communs nous demandent d'assurer. Compte tenu du caractère de plus en plus complexe des opérations d'investissements immobiliers, il est très rare désormais que les cabinets d'avocats développent une pratique immobilière et les études notariales apportent une valeur ajoutée sur ce point. Cette compétence globale reconnue par la plupart de nos clients investisseurs, permet d'obtenir une prestation de conseil efficace qui conduit le « couple » avocat-notaire à réagir et intervenir en partenariat.

Les apports essentiels du notaire sont la connaissance approfondie de l'organisation juridique des immeubles au sens large, et la maîtrise de tous les aspects relatifs aux sûretés hypothécaires et immobilières. Je considère que le notaire est le plus compétent pour les traiter.

Nous apportons une valeur ajoutée dans nos interventions au bénéfice de nos clients communs.

Le partenariat que nous entretenons avec les notaires permet cette valeur ajoutée. C'est l'un des facteurs essentiels : pas de bons avocats sans bons notaires et réciproquement !

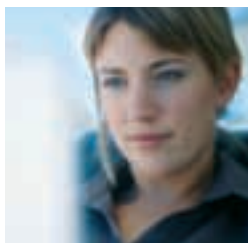


Le notaire est un chef d'entreprise qui investit et recrute mais également un conseiller auprès des entreprises, notamment dans le domaine patrimonial.

Si l'entreprise est un gisement d'emplois et de développement économique, elle n'en demeure pas moins une entité juridique proprement dite avec son patrimoine.

Dans ces conditions, le notaire joue un rôle majeur dans le conseil en investissement foncier, en arbitrage des actifs de l'entreprise, mais aussi lors de la constitution de sociétés et le rachat d'entreprises.

De plus, sa connaissance approfondie du droit civil et sa fonction naturelle de conseil de la famille en font l'un des principaux acteurs d'une bonne transmission de l'entreprise et de la mise en harmonie des décisions stratégiques du chef d'entreprise avec ses objectifs personnels et familiaux.



## témoignage

**Bernard PAULET**  
Expert-comptable, commissaire  
aux comptes, associé KPMG  
SALUSTRO REYDEL

Une entreprise peut faire appel à un notaire et à un expert-comptable, à l'occasion d'une réflexion stratégique.

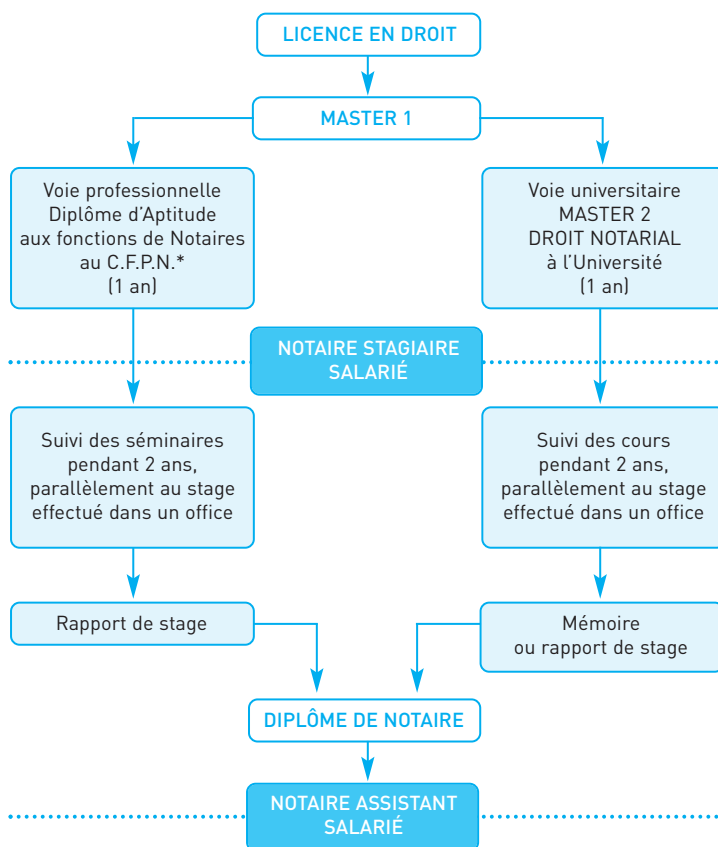
La compétence technique du notaire est appréciée dans les domaines liés à l'évaluation d'actifs immobiliers et aux contraintes juridiques et fiscales (opération de fusion ou d'absorption de sociétés) et qu'il est indispensable de bien maîtriser.

L'expert-comptable va adjoindre à cette compétence ses qualités d'analyse des flux et de l'organisation de l'entreprise et sa connaissance des techniques d'évaluation de celle-ci, pour répondre aux questions des dirigeants et les aider à optimiser leur réflexion.

Lors d'une collaboration avec un notaire, pour élaborer un calendrier de mise en œuvre d'opérations d'une branche complète d'activité, j'ai réalisé un audit financier de cette dernière, complété par une analyse juridique et fiscale du notaire.

L'addition de nos compétences techniques a permis de mettre en place des prestations de conseil adaptées aux attentes du groupe qui nous avait sollicités.

## Quel parcours



\* Centre de Formation Professionnelle Notariale

## Contacts utiles

### **Centre National d'Enseignement Professionnel Notarial (C.N.E.P.N.)**

11 bis rue d'Édimbourg  
75008 Paris  
tél. : 01 43 87 44 07

### **Centre Supérieur d'Études Notariales (C.S.E.N.)**

9 rue Villaret de Joyeuse  
75017 Paris  
Contact : M. Klein  
tél. : 01 43 80 56 28  
site : [www.csen-paris.com](http://www.csen-paris.com)

### **Centre de Formation Professionnelle Notariale (C.F.P.N.P.)**

7 rue de Chartres  
92200 Neuilly sur Seine  
Contact : M. Boutry  
tél. : 01 41 43 25 10  
site : [www.cfnpn.com](http://www.cfnpn.com)

### **Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

12 place du Panthéon  
75005 Paris  
Professeur responsable du Master de Droit Notarial : M. Libchaber  
tél. : 01 44 07 80 00  
site : [www.univ-paris1.fr](http://www.univ-paris1.fr)

### **Université Paris 2 Panthéon-Assas**

12 place du Panthéon  
75005 Paris  
Professeur responsable du Master de Droit Notarial : M. Grimaldi  
tél. : 01 44 41 57 00  
site : [www.univ-paris2.fr](http://www.univ-paris2.fr)

### **Université de Paris 12 Paris-Val de Marne**

83-85 avenue du Général de Gaulle  
94010 Créteil Cedex  
Professeur responsable du Master de Droit Notarial : Mme Leveueur-Mazeaud  
tél. : 01 56 72 60 15  
site : [www.univ-paris12.fr](http://www.univ-paris12.fr)

### **Université Paris 5 René Descartes**

10 avenue Pierre Larousse  
92240 Malakoff  
Professeur responsable du Master de Droit Notarial : M. Barret  
tél. : 01 41 17 30 00  
site : [www.droit.univ-paris5.fr](http://www.droit.univ-paris5.fr)

### **Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis**

2 rue de la Liberté  
93526 Saint-Denis cedex  
Contact : M. le Professeur Arpin-Gonnet  
tél. : 01 48 26 90 98  
site : [www.univ-paris8.fr](http://www.univ-paris8.fr)

### **Université Paris 10 Ouest Parisien**

200 avenue de la République  
92000 Nanterre  
Professeur responsable du Master de Droit Notarial : M. Reygobellet  
tél. : 01 40 97 72 28  
site : [www.u-paris10.fr](http://www.u-paris10.fr)

### **Université Paris 11 Paris-Sud**

**Faculté Jean Monet**  
54 boulevard Desgranges  
92331 Sceaux cedex  
Master 1 de Droit Notarial (maîtrise)  
tél. : 01 40 91 17 00  
site : [www.u-psud.fr](http://www.u-psud.fr)

### **Université Paris 13 Villetaneuse**

99 avenue Jean-Baptiste Clément  
F 93340 Villetaneuse  
Contact : Bureau H 207  
tél. : 01 49 40 32 92  
site : [www.univ-paris13.fr](http://www.univ-paris13.fr)

### **Université de Cergy-Pontoise**

Les Chênes - 33 boulevard du Port  
95011 Cergy-Pontoise Cedex  
Master 1 de Droit Notarial (maîtrise)  
Contact : Mme Florence Staub  
tél. : 01 34 25 60 31  
site : [www.u-cergy.fr](http://www.u-cergy.fr)

### **Faculté Libre de Droit d'Économie et de Gestion (FACO)**

115-117 rue Notre Dame des Champs  
75006 Paris  
Contact : M. Marjollet (Maîtrise de Droit Notarial)  
tél. : 01 53 10 24 79  
site : [www.facultefaco.org](http://www.facultefaco.org)

### **Office National d'Informations sur les Professions (O.N.I.S.E.P.)**

44 rue Alphonse Penaud  
75020 Paris  
tél. : 01 44 62 35 40  
site : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

### **Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse (C.I.D.J.)**

101 quai Branly  
75015 Paris  
tél. : 08 25 09 06 30  
site : [www.cidj.asso.fr](http://www.cidj.asso.fr)

### **Conseil Supérieur du Notariat (CSN)**

31 rue du Général Foy  
75383 Paris cedex 08  
Contact : M. Daudé/Mme Dieudonné (Commission Formation)  
tél. : 01 44 90 30 00  
site : [www.notaires.fr](http://www.notaires.fr)

### **Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris (CINP)**

Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne  
12 avenue Victoria  
75001 Paris  
Contact : M. Seïté (Commission Formation)  
tél. : 01 44 82 24 76  
site : [www.paris.notaires.fr](http://www.paris.notaires.fr)

### **Centre de Recherches, d'Information et de Documentation Notariales (CRIDON)**

180 avenue de Choisy  
75013 PARIS  
Contacts : Mme Bosgiraud, M. Stephenson  
tél. : 01 45 84 12 32  
site : [www.cridon-paris.fr](http://www.cridon-paris.fr)

### **Conférence des Notaires Assistants de Paris (CNAP)**

Chambre des Notaires de Paris  
12 avenue Victoria  
75001 Paris  
Contact : Mme Barrere  
tél. : 01 44 82 24 37

### **Association des anciens élèves d'études supérieures notariales (ACSEN)**

9 rue Villaret de Joyeuse  
75017 Paris  
Contact : Mme Passet-Gravez  
tél. : 01 43 80 56 28

Pour prendre contact avec les associations d'étudiants des différents Master, rapprochez-vous des services administratifs des universités.



9 rue de l'Ancienne Mairie  
92513 Boulogne-Billancourt  
Tél : 01 41 10 27 80